

COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze février à vingt heures trente minutes le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Véronique LEDOUX, Mme Catherine VITTECOQ, M. Jean-Pierre MADIKA, M. Mokhtar SADJI (à partir du vote de la délibération n°2018-02-08), Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Dominique POULAIN, Mme Dieynaba KAMARA (à partir du vote de la délibération n°2018-02-06), M. Pierre COSTI (à partir du vote de la délibération n°2018-02-07), M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, Mme Marion VEDRINE, Mme Régina LAHUTTE (à partir du vote de la délibération n°2018-02-06), adjoints, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Marie-Françoise POULAIN, M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER (à partir du vote de la délibération n°2018-02-07), M. Eric HOUET, Mme Caroline SORIAUX (jusqu'à la délibération n°2018-02-08), Mme Isabelle BARON, M. Lionel TETU, Mme Meriem GAFSI, M. André BIASI, M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER (à partir du vote de la délibération n°2018-02-08), Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Joëlle PINNA, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Mokhtar SADJI (Pouvoir Ahmed BELHAMZA jusqu'à la délibération n°2018-02-07), Mme Dieynaba KAMARA (Pouvoir Mme Marie-Christine GRAVELEAU jusqu'à la délibération n°2018-02-05), M. Pierre COSTI (Pouvoir M. Jean-Yves SIRE jusqu'au vote de la délibération n°2018-02-06), adjoints, M. Gilles CORDIER (Pouvoir Mme Régina LAHUTTE pour la délibération n°2018-02-06), Mme Catherine LE COSSEC (Pouvoir Mme Michelle CHENIAUX), Mme Caroline SORIAUX (à partir de la délibération n°2018-02-09), Mme Ludivine DELANOUE (Pouvoir M. Dominique POULAIN), Mme Fatna FARH (Pouvoir M. Lionel TETU), M. Nicolas MOTTE (Pouvoir M. Hervé PAILLET), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (Pouvoir Mme Catherine VITTECOQ), M. Yves MARNIGNAC (Pouvoir M. Matthieu PASQUIO), M. Michel ROUYER (Pouvoir Mme Frédérique DUMONT jusqu'à la délibération n°2018-02-07), Mme Chrystel LEBOEUF (Pouvoir Mme Joëlle PINNA), conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Régina LAHUTTE (jusqu'à la délibération n°2018-02-05), adjointe, M. Gilles CORDIER (jusqu'à la délibération n°2018-02-05), conseiller municipal.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Marie-Christine GRAVELEAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes:

Délibération n°2018-02-01 : Information sur la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions n°2018-01-1 à 2018-01-11)

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

Délibération n°2018-02-02 : Les Promeneurs du Net - Convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve la charte des Promeneurs du Net ainsi que la convention à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales, qui définit les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière au titre de la mise en œuvre du projet « Promeneurs du Net », et autorise le Maire à les signer.

Délibération n°2018-02-03 : Convention pluriannuelle d'objectifs - Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (APASO) ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (APASO), pour une durée de trois ans, et autorise le Maire à la signer.

Délibération n°2018-02-04 : Convention pluriannuelle d'objectifs - Association L'Essor Palaisien ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association L'Essor Palaisien, pour une durée de trois ans, et autorise le Maire à la signer.

Délibération n°2018-02-05 : Programme Bourse Solidarité Vacances - Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) - Convention de partenariat ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) pour l'adhésion au programme Bourse Solidarité Vacances, et autorise le Maire à la signer.

Délibération n°2018-02-06 : Dispositif 'Ose' - Aides aux projets jeunes

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO en son nom et en celui de M. Yves MARIIGNAC, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal approuve la mise en œuvre du dispositif désormais dénommé « Ose », proposant aux porteurs de projets, palaisiens âgés de 14 à 26 ans, un accompagnement technique et pédagogique ainsi qu'une aide financière, selon les modalités précisées dans la délibération.

Délibération n°2018-02-07 : Organisation des rythmes scolaires - Rentrée scolaire 2018

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. Gilles CARADEC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO en son nom et en celui de M. Yves MARIIGNAC) et 5 ABSTENTIONS (Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF)

Le conseil municipal décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera effectif à la rentrée de septembre 2018, et propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

-LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI :

Matin : 8h30-11h45

Après-midi : 13h45-16h30

Délibération n°2018-02-08 : Budget Ville - Débat d'orientation budgétaire 2018

La séance est suspendue de 21h33 à 21h50

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Ville, de la tenue du débat d'orientation budgétaire, dont le rapport est joint à la présente délibération.

La séance est suspendue de 23h38 à 23h40

Délibération n°2018-02-09 : Budget Assainissement - Débat d'orientation budgétaire 2018

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Assainissement, de la tenue du débat d'orientation budgétaire, dont le rapport est joint à la présente délibération.

Délibération n°2018-02-10 : Budget Cinéma - Débat d'orientation budgétaire 2018

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Cinéma, de la tenue du débat d'orientation budgétaire, dont le rapport est joint à la présente délibération.

Délibération n°2018-02-11 : Budget Marchés forains - Débat d'orientation budgétaire 2018

Le conseil municipal prend acte, pour le budget Marchés forains, de la tenue du débat d'orientation budgétaire, dont le rapport est joint à la présente délibération.

La séance est levée à 0h25.

Fait à Palaiseau, le 12 février 2018

Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : 14/02/2018